

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 28 février 2020

| | |
|-------------------------------------|---|
| DATE DE CONVOCATION : 21.02.2020 | L'an deux mille vingt, Le vingt-huit février à vingt heures, |
| DATE D’AFFICHAGE : 21.02.2020 | Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
| EN EXERCICE 14 | Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard et ROBISSOUT Josiane. |
| PRÉSENTS 11 | |
| VOTANTS 13 | Excusés : COLLET Céline, MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine) et NEUTE Françoise (procuration à Paul LA DROITTE). Secrétaire de séance : LA DROITTE Paul |

PROCES-VERBAL REUNION DU 24 JANVIER 2020

Le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

Compte rendu des réunions Dinan Agglomération

• Depuis le dernier trimestre 2019, une loi permet aux conseillers municipaux de recevoir tous les documents liés aux réunions du conseil communautaire de Dinan Agglomération. Il est à souligner qu’une synthèse des réunions est effectuée à chaque début de conseil municipal à Saint-Lormel depuis le début de ce mandat.

Conseil communautaire du 27 janvier : approbation du PLUiH, approuvé à une forte majorité.

Conseil communautaire du 24 Février : Sujet principal = SRADDET : Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires. Il s’agit d’un schéma d’aménagement se situant au-dessus du SCOT, du PLUiH et du PNR. Dinan Agglomération a 3 ans pour mettre en conformité le SCOT avec ce nouveau schéma.

Les 4 thématiques de ce schéma sont :

- L’équilibre des territoires
- La biodiversité et les ressources
- Le climat et l’air
- les mobilités

Chaque commune devra être en conformité avec ce schéma qui conditionnera les aides aux communes et aux EPCI.

Dinan Agglomération était propriétaire d’une tribune trop lourde à gérer. Elle a décidé de céder cette tribune à l’association qui organise le tournoi des Europoussins de Pleudihen. Une clause a été mise en place pour que cette tribune soit mise à disposition sur au moins deux autres manifestations sur le territoire.

Compte rendu commissions communales

- Compte rendu du conseil d’école
 - Les effectifs en prévision du RPI St Lormel-Créhen pour la rentrée de 2020 sont : 37 enfants à St Lormel et 46 enfants à Créhen soit un total de 83 enfants. D’autres inscriptions sont à prévoir.
 - Les projets de classe ont été présentés

- La Fête de l'école se situera cette année sur la commune de Créhen. La date reste à confirmer.

• CCAS : Le 20 février, une demande de financement d'une sortie scolaire pour un élève habitant St Lormel et scolarisé dans une classe ULIS de Pluduno a été étudiée. Une aide de 75 euros (soit 50 % du coût restant à la charge des parents) a été versée directement à l'APE de Pluduno.

• Le CCAS a délibéré sur une attribution de logement au mois de novembre 2019 en établissant un ordre d'attribution à partir des demandeurs. Suite à la libération successive de logements, tous les logements sociaux ont été attribués à partir de cet ordre établi.

DEMANDES DE SUBVENTION

• **Association « les cormorans »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « les cormorans » sollicitant un sponsoring de la part de la commune pour représenter la commune et le bar le Cormoran au championnat de France de la Rochelle en juin 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis concernant cette demande de sponsoring.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, propose d'organiser une rencontre entre les nouveaux élus et les membres de l'association afin d'avoir plus d'éléments pour statuer sur cette demande.

Chantal BOUAN rejoint le conseil municipal à 20h45.

• **Fête de l'âne et de la nature**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Creh'âne sollicitant une subvention de la part de la commune pour aider au financement d'une fête de l'âne et de la nature organisée le 26 juillet 2020 au château de l'Argentaye.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis concernant cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, demande à ce que des précisions soient apportées par l'association au sujet du budget prévisionnel joint à leur courrier. Un courrier va leur être adressé.

• **Racing Club de Matignon**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Racing Club de Matignon sollicitant une aide financière de la commune pour ses frais de fonctionnement. Un adhérent du club est domicilié à St Lormel.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis concernant cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette demande car elle ne répond pas aux critères d'attributions de subvention définis précédemment.

• **Association « Quatre Vaulx – les Mouettes »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Quatre Vaulx - les Mouettes » de Saint-Cast Le Guildo sollicitant une aide financière de 300 € pour mener ses actions en direction des personnes en situation de handicap. Il est rappelé qu'en 2018 et 2019, une subvention annuelle de 200 € a été attribuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Henri BREHINIER) :

- **Décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association « Quatre Vaulx-les Mouettes ».**

- **Ensemble scolaire les Cordeliers**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'ensemble scolaire les Cordeliers de Dinan sollicitant une subvention de fonctionnement de la commune pour un élève domicilié à Saint-Lormel.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis concernant cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette demande car elle ne répond pas aux critères d'attributions de subvention définis précédemment.

CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE ORPEA POUR RACCORDEMENTS RÉSEAUX

La société NIORT 94 (groupe ORPEA), propriétaire des parcelles AB n°695 et 755 sur la commune de PLANCOËT a pour projet la construction d'une clinique de 130 lits.

Ces parcelles sont contiguës au nord-est à la parcelle cadastrée AB n°67 de la commune de PLANCOËT, celle-ci elle-même contiguë à la parcelle ZL n°34 appartenant à la commune de SAINT-LORMEL.

Ces deux parcelles rejoignent au nord-est la berge de l'Arguenon, sur laquelle existe un poste de refoulement des eaux usées, géré par Dinan Agglomération. Sur la parcelle de la commune ZL n°34, il existe un bassin tampon, avec, en aval de son ouvrage de régulation, un collecteur qui se rejette dans l'Arguenon.

Pour la clinique, l'étude des raccordements à montrer la pertinence du raccordement par la parcelle ZL n°34 de la commune de SAINT-LORMEL, sur le dernier regard en amont du poste de refoulement pour les eaux usées, et sur l'exutoire du bassin pour les eaux pluviales.

Techniquement ces principes ont été validés respectivement, par le service Assainissement de Dinan Agglomération, et par le Préfet des Côtes d'Armor, Service Environnement, Unité eau et milieux aquatiques, dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau. Il y a lieu de préciser que les eaux pluviales de la clinique sont tamponnées sur sa propriété par deux bassins avant rejet vers le branchement sur le collecteur.

Il est proposé au conseil d'établir une convention de servitude de passage de réseaux eaux usées et eaux pluviales, selon les conditions de ce projet de convention transmis, entre la commune de SAINT-LORMEL et la société NIORT 94. La convention sera reprise dans un acte notarié, et sera publiée au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble, aux frais de la société NIORT 94.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire à signer, avec la société NIORT 94, une convention de servitude de passage de réseaux eaux usées et eaux pluviales sur la parcelle ZL n°34 de la commune, selon les conditions du projet de convention transmis, et tous documents nécessaires auprès du notaire.**

LOCATION SALLE POLYVALENTE – TARIFS EXCEPTIONNELS

- Madame MOULIN Claudine, ayant obtenu l'usage de la salle polyvalente pour une seule journée le dimanche 29 décembre, sollicite un tarif particulier pour cette location de la salle polyvalente à un tarif à la journée, qui n'existe pas pendant un week-end.
Monsieur le Maire propose de délibérer sur un tarif exceptionnel pour cette location de Mme MOULIN Claudine sur la base de 150 € pour le dimanche 29 décembre 2019.
Les tarifs des options pour cette location seraient les suivants :
 - Chauffage : 15 €
 - Heures de ménage supplémentaires : 25€ /heure
 - Forfait repas chaud (utilisation des fours) : 10 €
 - Couverts : 0.60 € par personne
 - Lave-vaisselle : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la demande exceptionnelle de Madame Claudine MOULIN de bénéficier d'un tarif à la journée pour sa location de la salle polyvalente le dimanche 29 décembre 2019.**
- **Fixe les tarifs de cette location et des options selon les tarifs précités.**

- Monsieur BREHINIER Henri a réservé la salle polyvalente du vendredi 27 mars au dimanche 29 mars 2020. Afin de garder la salle disponible le vendredi 27 mars 2020 pour une possible élection du Maire, il est proposé, avec l'accord de Mr BREHINIER, de réduire cette location à seulement deux jours. Il n'existe pas de tarif pour une location de deux jours en week-end. Mr le Maire propose de fixer un tarif exceptionnel sur la base de 200 € pour une location du samedi 28 mars 2020 à 9h au dimanche 29 mars 2020 à 21h.

Les tarifs des options pour cette location seraient les suivants :

- Chauffage : 30 €
- Heures de ménage supplémentaires : 25€ /heure
- Forfait repas chaud (utilisation des fours) : 20 €
- Couverts : 0.60 € par personne
- Lave-vaisselle : 30 €

Une caution de 400 € sera demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Henri BREHINIER) :

- **Fixe les tarifs de la location de la salle polyvalente du samedi 28 mars 2020 à 9h au dimanche 29 mars 2020 à 21h et des différentes options selon les tarifs précités, dans l'hypothèse d'une élection du Maire le vendredi 27 mars 2020.**

INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan du recensement de la population 2020.**
Le recensement s'est très bien déroulé.
2015 : 869 habitants
2020 : 881 habitants. Ces chiffres sont à confirmer.
Réponses au recensement par internet : en 2015, 22 % ; en 2020, 37 %
Logements vacants sur la commune : 32 sur environ 450 logements.

- Le conseil municipal a reçu les remerciements du Bâtiment CFA des Côtes-d'Armor pour le versement d'une subvention.

- **Club de l'espoir :** Suite à une assemblée générale extraordinaire, la dissolution de l'association a été décidée à la majorité.
La répartition des avoirs de l'association, qui étaient de 5572,04 €, est la suivante :
 - 2000 € ont été attribués pour la réparation des cloches de l'église
 - 1500 € pour une petite voiture utilisée pour emmener les enfants au bloc opératoire
 - Paiement d'un mois de cantine de l'école de St Lormel, soit environ 1300 €, aux enfants habitant St Lormel (24 enfants concernés) via l'association Amicale laïque de l'école.
 - Le Reliquat est versé à l'Association « Les Amis du petit Bily » (EHPAD de Plancoët)D'autre part 3 dons ont été effectués :
 - 2500 € aux pompiers
 - 300 € au Téléthon
 - 1500 € à la SNSM

- **Travaux au lotissement des costières**
Les travaux de reconstruction de la nouvelle station d'épuration ont bien progressé. Cette nouvelle station a été mise en fonctionnement. Le bassin d'eaux pluviales doit être recreusé. La réception des travaux est prévue le 17 mars. Suite à ces travaux, un projet d'aménagement d'un chemin piétonnier pourrait être envisagé selon les possibilités d'implantation.
- Intervention de l'entreprise Art Camp à l'église du bourg. Un paratonnerre a été installé et différents travaux ont été effectués.
- L'entrée en vigueur du PLUiH de Dinan Agglomération a été reporté au 7 mars 2020.
- Une convention tripartite entre la commune, le FC St Lormel et Plancoët Arguenon FC a été établie afin de définir les modalités de fonctionnement pour l'utilisation du terrain de football. Une caution de 200 € a été demandée au club de football de Plancoët. Cette convention expirera à la fin du mois de juin 2020.
- Travaux du cimetière : La totalité des travaux (ossuaire, cavurnes et columbarium) devrait être terminée aux alentours du 15 mars.
- La Commémoration de la guerre d'Algérie est prévue le 19 mars.
- La Commission des finances est prévue le mercredi 4 mars à 20h30.
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars.
Tableaux des permanences du bureau : établissement des permanences pour les 2 tours.

QUESTIONS DIVERSES

- Paul LA DROITTE demande à ce qu'un empierrement complet soit effectué sur le chemin de la clôture pour accéder aux poubelles d'ordures ménagères.
- Il demande également ce qu'il est advenu de la benne à cartons à la ZA des Vergers. Suite à la difficulté de trouver un accord avec les artisans sur un emplacement pour cette benne, les Services de Dinan Agglomération ont pris la décision de retirer la benne. Elle ne sera pas remplacée. La benne la plus proche se situe désormais à la Millière à Pluduno.

Prochain conseil municipal (Compte administratif de la commune) : lundi 9 mars 2020 à 19h
La séance est levée à 22h01.

| | | | | | | |
|--|--------------------|---------------------|----------------------|-------------------|--|--|
| Claude RIGOLE | Henri BREHINIER | Sylvie GUILLOTIN | Josiane ROBISSOUT | AILLET Louis | BOUAN Chantal | BROCHARD Gwenaëlle |
| COLLET Céline <i>Absente</i> | DAUNAY Loïc | LA DROITTE Paul | LEBORGNE Régine | LETORT Bernard | MENIER Mireille <i>Absente</i> | NEUTE Françoise <i>Absente</i> |